



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/12/2022
Reçu en préfecture le 28/12/2022
Publié le
ID : 065-216502260-20221219-2022098-DE



Séance du 19 décembre 2022 à 18h

2022/098

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Hélène FRANCES, Dominique GAYE.

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Sébastien ABADIE (procuration Philippe SOULE PERE), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON (procuration à Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 13 décembre 2022

AVENANTS RESTAURANT SCOLAIRE

M le Maire informe le conseil municipal des travaux complémentaires nécessaires à la finalisation du marché restaurant scolaire et notamment :

- SPIE pour un montant de 19 800 € TTC concernant la reprise de l'alimentation générale électrique qu'il faut séparer liée à une remarque du bureau de contrôle et d'ENEDIS (ERP type 4 en RdC et 5 à l'étage).
- FINIBAT pour un montant de 7 309,08 € TTC concernant la reprise du plafond de la salle de judo et de la démolition de la cloison du bureau de LEC (points vus en commission travaux)
- LERDA pour un montant d'environ 3 379,57 €TTC (avenant E-C) concernant la reprise de la cloison du bureau de LEC et la mise en place d'une porte coupe-feu en sus dans le TGBT (2 ERP).
- PARDINA pour un montant de 0 € TTC sur des plus et moins-values liées à des modifications au moment de la réalisation du chantier qui s'équilibrent.
- GEOVIA pour un montant de 30 665,70 € TTC lié à la mise en œuvre d'une cour végétalisée (subvention agence de l'eau en cours)
- BOURDET pour un montant de 1498,21 € TTC concernant un bardage et un raccord plancher

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer les avenants ci-dessus énumérés

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

